



Service de Soins Infirmiers A Domicile



Le **Service de Soins Infirmiers à Domicile** de la FEDOSAD permet à toute personne âgée, handicapée et/ou malade, de recevoir à son domicile les soins et l'accompagnement appropriés à son état de santé. Il assure des prestations de soins infirmiers, sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels.

Ce service est autorisé pour **4 activités** :

- Personnes âgées.
- Personnes handicapées.
- Personnes atteintes de maladies infectieuses
- Personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés.

Sur prescription médicale d'un médecin, et après évaluation des besoins en soins et en matériels par une Infirmière Coordinatrice du SSIAD, la FEDOSAD met à votre disposition des Aides Soignants, des Aides Médico Psychologiques, des Infirmiers, tous salariés et titulaires du Diplôme d'Etat.

Cette prestation médicalisée est prise en charge par l'Assurance Maladie.

Votre entourage ou vous-même pouvez contacter le secrétariat du SSIAD, en vue d'une demande d'admission.

Nos Infirmières Coordinatrices examineront votre demande selon des critères d'admission précis, en fonction des places disponibles et sous réserve de l'accord de votre médecin traitant.

Si la demande est recevable, elles planifieront une à plusieurs visites d'évaluation, sur votre lieu d'hospitalisation et/ou à votre domicile.

C'est alors qu'en fonction des exigences de votre état de santé, un ou plusieurs passages quotidiens vous seront proposés.

Le SSIAD FEDOSAD bénéficie d'un **système d'Astreinte en nuits, week-ends et jours fériés**, assuré par nos Infirmiers, permettant ainsi de garantir la continuité de service.

CONTACTEZ-NOUS AU 03.80.73.03.90.

LES + DU SERVICE

- Une Prise en charge sécurisée par l'Assurance Maladie.
- La solidité d'une continuité de service 24h/24 – 7j/7 .
- Une Astreinte portée par nos Infirmiers diplômés d'Etat.
- Une prise en charge personnalisée
- Des personnels hautement qualifiés.
- Qualité et sécurité des Soins.

